



Nouvelles communales

Extrait des décisions du Conseil communal du 13 août 2026

Constructions

Le Conseil communal décide des autorisations suivantes :

- Projet d'agrandissement du sous-sol d'un chalet avec création d'une terrasse au-dessus et pose d'un jacuzzi sous conditions.
- Projet de réfection de façades avec isolation périphérique et isolation de la toiture.
- Projet de construction de la 1^{ère} étape d'un écoquartier de logements, d'un bâtiment de parking avec abri PCi au sous-sol et d'un parc.
- Projet de création d'un nouveau local à vélo et d'une ouverture en façade, raccordement au CAD.

30 ans de l'axe cyclable – demande de préavis

Le Conseil préavise favorablement cette traversée à vélo pour commémorer la création de l'axe pour la mobilité douce.

Modification horaires de parage les soirs et weekends

Le Conseil décide de faire appliquer la limite de 6 heures à la Place de Foire tous les jours, week-ends compris. La police fera le nécessaire auprès du service de la circulation routière pour les autorisations.

Cellule dangers naturels – Convention canton-commune

Le Conseil valide la convention canton-commune portant sur la cellule dangers naturels.

Adjudications

Le Conseil décide d'adjuger les devis suivants :

- Genedis SA pour la fourniture et l'installation du nouveau matériel, la mise en service, le contrôle électrique ainsi que les frais de projet pour l'installation d'une nouvelle cabine destinée à l'alimentation de l'éclairage public pour un montant de CHF 10'767.05, et de CHF 4'500 pour la taxe de raccordement et travaux de génie civil.

- BTI SA, de gré à gré, pour les prestations d'ingénieurs civils relatives à l'étude globale d'analyse et d'optimisation du fonctionnement des 19 déversoirs d'orage pour un montant de CHF 48'066.85.
- Signalisation.ch SA pour la fourniture et la pose de la signalisation relative aux chaînes obligatoires sur les différentes routes de La Tzoumaz pour un montant de CHF 10'894.95.

Fermeture de route pour la Croix-de-Cœur – méthode d'exécution

Le Conseil valide la méthode d'exécution, soit la pose d'une chaîne équipée d'un panneau d'interdiction générale de circuler accompagné d'un panneau d'information à la Croix-de-Cœur indiquant la fermeture de la route durant la période hivernale.